

Objet : Octroi d'une subvention PLAI/PLUS au bailleur social Versailles Habitat pour la création de 10 logements sociaux de type PLUS sur la commune de Versailles.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 6 décembre 2013,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010-01-05, du Conseil communautaire du 28 janvier 2010, portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2007-12-15, du Conseil communautaire du 5 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR) ;

Vu les délibérations en date du 7 février 2008, du 16 décembre 2008, du 28 juin 2011 et du 04 décembre 2012 modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour la réalisation de logements de type PLAI ou PLUS ;

La subvention attribuée aux bailleurs est effective depuis le 1^{er} janvier 2008.

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement de type PLAI et PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le bailleur social, Versailles Habitat, a déposé une demande de subvention en date du 28 novembre 2013 pour la réalisation de 10 logements sociaux de type PLUS situés rue de l'orient à Versailles ;

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLAI PLUS
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Versailles Habitat	Rue de l'orient	Versailles	15					10	5	45 000 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2013

Décide :

- 1) *de verser une subvention de 45 000 € (10*4500 €) à Versailles Habitat pour la réalisation de dix logements sociaux de type PLUS situés rue de l'orient à Versailles ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles, le 6 décembre 2013.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. de Mazieres", written over the printed name.

François de MAZIERES
Député Maire de Versailles